Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-266-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

AVENANT A L'ACCORD DE PARTENARIAT

ENTRE

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dont le siège social est situé 4 rue de Châteaudun 28100 DREUX, représentée par son Président Monsieur Gérard SOURISSEAU, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil communautaire du 23 mai 2022,

Ci-après dénommée « **l'Agglo du Pays de Dreux »**,

ET

La Maison de l'Emploi, des Entreprises et du Numérique du Drouais, dont le siège social est situé 22-24 place Métézeau 28100 DREUX, représentée par Monsieur Jean-Louis RAFFIN, Président,

Ci-après dénommée « **la M2END »**,

ET

L'Institut de Formation des Professions Paramédicales, dont le siège social est situé 69 rue Rieuville 28100 DREUX, représentée par Monsieur Etienne LESECQ, Directeur,

Ci-après dénommée « **l'IFPP »**,

ET

Le Conservatoire National des Arts et Métiers, dont le siège social est situé 21bis rue Eugène Vignat 45000 ORLEANS, représentée par Madame Sophie BREARD, Directrice Régionale en région Centre-Val de Loire,

Ci-après dénommé « **le CNAM »**,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-266-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

PREAMBULE

L'Agglo du Pays de Dreux s'est positionnée sur l'appel à projet « Campus Connecté » du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en 2020.

Le « Campus Connecté » a pour ambition de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires en faisant émerger des lieux d'enseignements supérieurs labellisés qui soient complémentaires des établissements universitaires et de leurs antennes. Ces campus doivent ainsi permettre à tout apprenant de poursuivre une formation du supérieur à distance, diplômante ou certifiante, dans des conditions favorisant sa réussite. L'AAP Campus Connecté s'associe à l'appel à manifestation d'intérêt « Fabrique de territoires », porté par le programme « Nouveaux Lieux, Nouveaux Liens » de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), pour permettre de créer et/ou soutenir financièrement des tiers lieux dont les modalités d'enseignement à distance et de tutorat permettront aux étudiants de dépasser les difficultés de mobilité auxquelles ils peuvent être confrontés, de réussir des études qu'ils n'auraient pas forcément entreprises et/ou de leur servir de tremplin pour la poursuite d'études sur un site universitaire.

L'Agglo du Pays de Dreux a souhaité répondre à cet appel à projet dans le but de renforcer l'accès à la formation dans l'enseignement supérieur sur son territoire.
Pour aboutir à la création du Campus Connecté du Dôme de Dreux (CDC2), l'Agglo du Pays de Dreux s'est appuyée sur plusieurs partenaires :
- la Maison de l'Emploi, des Entreprises et du Numérique (M2END) désignée comme structure d'accueil du Campus Connecté ;
- l'Institut de Formation des Professions Paramédicales (IFPP) ;
- l'université de Tours, en tant qu'université de référence pour le dispositif Drouais.

L'Agglo du Pays de Dreux, porteur de projet, a confié la mise en œuvre ainsi que la répartition des financements à la M2END.

Par délibération n°2021-62, le bureau communautaire du 15 mars 2021 a approuvé l'établissement d'une convention globale entre l'Agglo du Pays de Dreux et la Caisse des dépôts sur le projet « Campus Connecté du Dôme de Dreux » pour permettre le versement de la subvention accordée de 283 440 € pour une durée de 5 ans. Le principe de reversement de ladite subvention à la M2END a également été validé ainsi que le reversement d'une partie à l'IFPP et l'Université de Tours.

Par délibération n°2022-118, le conseil communautaire du 23 mai 2022 a validé la signature d'un accord de partenariat entre l'Agglo du Pays de Dreux, la M2END, l'IFPP et l'université de Tours afin de coordonner les actions de chacun dans le cadre du projet de Campus Connecté du Dôme de Dreux.

Après des échanges entre les partenaires, des problématiques pour la mise en place des actions et la gestion du Campus Connecté en collaboration avec l'Université de Tours ont été identifiées. En effet, l'éloignement géographique entre Dreux et Tours complique la mise en place d'actions de proximité, malgré le désir de l'Université de Tours d'offrir davantage aux étudiants.
Pour remédier à cette situation et favoriser un partenariat de proximité plus adapté, le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) a proposé de devenir un membre actif du consortium Campus Connecté. Celui-ci dispose d'une présence locale significative, d'une meilleure compréhension des enjeux spécifiques au territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Le comité de pilotage du 4 septembre 2024 du Campus Connecté en présence de tous les partenaires a validé le retrait de l'Université de Tours et l'intégration du CNAM. L'Université de Tours s'est désengagée officiellement par écrit le 14 octobre 2025. Le comité de suivi du Campus Connecté, réuni le 23 octobre 2025 en présence de tous les partenaires dont des représentants du Ministère, de la Région et du CNAM, a permis d'entériner la décision de changement de partenariat, identifiant désormais le CNAM comme « Université de proximité » pour le Campus Connecté de Dreux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-266-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

IL EST CONVENU ET ARRETÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'intégrer le CNAM au Campus Connecté en lieu et place de l'Université de Tours et de définir son engagement.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DU FINANCEMENT DU PROJET

Le CNAM doit percevoir une partie de la subvention à partir de l'année 2026, soit l'année 5 comme précisé ci-dessous.

	Années 1-2-3	**Année 4**	**Année 5**
Université de Tours	10 000 €	7 500 €	/
IFPP	10 000 €	7 500 €	7 500 €
CNAM	/	/	7 500 €
M2END	93 376 €	70 032 €	70 032 € (activité reprise par l'agglo du Pays de Dreux)
Total	**113 376 €**	**85 032 €**	**85 032 €**

Afin de correspondre à ce cadre global de versement, l'Agglo du Pays de Dreux suivra le même rythme de reversement aux partenaires du projet. A cet effet, des conventions de reversement sont signées entre respectivement :

- l'Agglo du Pays de Dreux et la M2END,
- l'Agglo du Pays de Dreux et l'IFPP,
- l'Agglo du Pays de Dreux et le CNAM.

Chaque partenaire se porte garant de la traçabilité des travaux de réalisations de ses contributions et des dépenses respectivement prises en charge.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DE L'ENGAGEMENT DES DIFFERENTS PARTENAIRES

5.1 – Engagements techniques

les partenaires s'engagent à nommer en leur sein un responsable, chargé de rendre compte au porteur de l'avancée de la réalisation de leurs contributions, et de l'informer de toute connaissance nouvelle issue de leurs contributions, au fur et à mesure de leur réalisation.

Le CNAM s'engage à bâtir une offre locale plus fine et plus en adéquation avec les besoins des étudiants du territoire :

- soutien méthodologique aux étudiants en présentiel,
- tutorat pédagogique adapté,
- être le relai de communication locale.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DE LA GOUVERNANCE DU PARTENARIAT

Pour permettre une gestion efficace du projet, il est proposé de créer un comité de pilotage qui assurera la gouvernance du partenariat.

La composition du comité est la suivante :

- l'Agglo du Pays de Dreux,
- la M2END,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-266-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

- l'IFPP,
- le CNAM.

ARTICLE 12 : MODIFICATION DE LA GESTION DE L'ACCORD

La gestion de l'accord est assurée :

Pour le CNAM :

- la gestion administrative est assurée par Patricia FRESNEAU
- la gestion financière est assurée par Cédric DE MONTEIRO-PHAM

ARTICLE 13 : MODIFICATION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Pour la mise en œuvre des traitements nécessaires à l'exécution du contrat, l'Agglo du Pays de Dreux, la M2END, l'IFPP et le CNAM (ci-après désigné le « Co-responsable ») sont considérés comme responsables conjoints au sens de l'article 26 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »).

Les parties s'engagent à respecter le cadre juridique régissant les traitements de données à caractère personnel et tout particulièrement le RGPD. Les parties coopèrent pour garantir que les traitements de données sont effectués dans le respect des normes relatives à la protection des données personnelles.

Les parties nomment chacune un Délégué à la Protection des Données (DPD) facilement joignables par les personnes concernées, notamment par la publication d'un moyen de contact sur leurs sites internet institutionnels respectifs. Les parties échangent les coordonnées de leurs DPD respectifs et assurent qu'ils puissent librement communiquer entre eux.

Le DPD désigné du CNAM à la date de la signature du présent avenant est le suivant :
Le Co-responsable
Madame Patricia FRESNEAU
Directrice Régionale
21 bis rue Eugène Vignat - 45000 ORLEANS
06 03 23 39 70 / patricia.fresneau@lecnam.net

Les stipulations de la charte de partenariat initiale non modifiées ou complétées par le présent avenant demeurent applicable entre les parties.

Fait en 4 exemplaires à Dreux, le

Pour l'Agglo du Pays de Dreux
Le Président,
Gérard SOURISSEAU

Pour la M2END
Le Président,
Jean-Louis RAFFIN

Pour l'IFPP
La Directrice,
Rachel LE PAPE

Pour le CNAM
La Directrice Régionale,
Patricia FRESNEAU